



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Fuel & Construction Products Division  
L'Esplanade Laurier,  
140 O'Connor Street,  
East Tower, 4th floor,  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> R&O SPACE & WATER HEATERS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-184162/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 008
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-184162	<b>Date</b> 2019-02-06
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HL-668-75797	
<b>File No. - N° de dossier</b> hl668.W8486-184162	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-02-14</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Boyer, Michel	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl668
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 295-9383 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## CETTE MODIFICATION EST ÉMISE POUR RÉPONDRE À DES QUESTIONS DE SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS:

- Q1. Basé sur la réponse reçue du CCTT, est-ce que le MDN va soit modifier ou réécrire cette exigence?
- R1. Le MDN ne modifiera ni ne supprimera cette exigence pour au moins un technicien agréé. Le MDN acceptera un technicien enregistré auprès d'une association provinciale.
- Q2. Le MDN exige déjà un ingénieur professionnel. Basé sur la réponse réf. Modification (pas l'intention, mais « peut » avoir des modifications), pourquoi un ingénieur professionnel ne serait pas suffisant pour les besoins des exigences du travail, si une tâche devrait être initié pour des modifications?
- R2. L'exigence du MDN est d'au moins un ingénieur professionnel.
- Q3. Nous avons demandé 2 fois une réponse à notre Q3 – Est-ce que toutes les modifications précédentes faites par le fournisseur des 5 dernières années ont tous été approuvées par CSA? Nous n'avons jamais reçus de réponses. S'il vous plaît répondre.
- R3. Nous ne répondrons pas aux questions concernant le contrat antérieur.
- Q4. Par rapport à la réponse Q4 de la modification 006. Afin d'obtenir que les modifications soient certifiées CSA, des dessins complet de tous les appareils de chauffage de la demande de propositions devraient être fourni. Si c'est le cas le MDN aurait besoin de fournir tous les dessins pour tous les appareils de chauffage inclus dans la demande de proposition. Est-ce que le MDN va fournir tous les dessins de tous les appareils énumérés dans l'énoncé des travaux?
- R4. Le MDN ne peut fournir que les dessins qu'il est autorisé à diffuser. Les dessins manquant devront être obtenus auprès du fabricant d'origine.
- Q5. Combien de travail a été sous-traité sous le contrat antérieur basé sur la valeur globale du contrat?
- R5. Nous ne répondrons pas aux questions concernant le contrat antérieur.
- Q6. Pour faire suite à la Q4 de la modification 006, est-ce que Canada est prêt à accepter une certification CSA?
- R6. Le MDN acceptera un technicien agréé par l'Office de la sécurité des installations électriques, équivalent à un technicien agréé du domaine de l'électricité enregistré auprès du CCTT.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.